

SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 28 AVRIL 2022

2022 - 33 INTERNALISATION DES ACTIVITES DE L'ASSOCIATION L.A GEO DATA AU SEIN DU SYDELA

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 28 avril, le Comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 21 avril 2022, s'est réuni dans la salle du Comité au SYDELA à Orvault, sous la présidence de Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 19

Votants : 19

Titulaires présents :

Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire
Monsieur Frédéric DUNET, délégué du collège électoral de la Presqu'île de Guérande - Atlantique
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grand Lieu
Monsieur Jean-Pierre BELLEIL, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis
Monsieur Maurice BOUHIER, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la Région de Blain
Monsieur Denis DUGABELLE, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz
Monsieur Dominique GEFFRAY, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval
Madame Laurence GUILLEMIN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Sylvain LEFEUVRE, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Pascal PAILLARD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire
Monsieur Henri RABERGEAU, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral d'Estuaire et Sillon

Délégués titulaires présents (visioconférence) :

Monsieur Didier MEYER, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo
Monsieur Jean-Paul ALLANIC, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Florian BOYERE, délégué du collège électoral de Pays de Redon
Monsieur Sébastien CHAMBRAGNE, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo
Monsieur Denis LAPADU-HARGUES, délégué du collège électoral de La Presqu'île de Guérande – Atlantique
Monsieur Laurent ROBIN, délégué du collège électoral de de Sud Retz Atlantique

Délégués titulaires absents :

Monsieur Dominique DAVID, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval (excusé)
Monsieur Gaëtan LÉAUTÉ, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz (excusé)
Monsieur Régis MOESSARD, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (excusé)
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la Région de Nozay (excusé)
Monsieur Philippe JOUNY, délégué du collège électoral de Pont-Château et Saint-Gildas-des-Bois (excusé)

Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric DUNET

Affichage le 28 avril 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du 15 février 2012 modifié pris en application du chapitre IV du titre V du livre V du code de l'environnement relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution, modifié par arrêté du 26 octobre 2018,

Vu le protocole national en date du 24 juin 2015 relatif au déploiement du Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS),

Vu la délibération n°2018-43 du Comité syndical en date du 28 juin 2018, relative à la création de l'association L.A Géo-Data,

Vu les statuts de l'association L.A GEO DATA en date du 07/02/2019,

Vu la délibération n°2021-60 du Comité syndical en date du 30 septembre 2021, relative à la désignation du SYDELA en tant qu'Autorité Publique Locale « PCRS »,

Vu la délibération n°2021-61 du Comité syndical en date du 30 septembre 2021, relative à l'approbation du principe d'une étude d'internalisation des activités L.A GEO DATA au sein des services du SYDELA,

Vu la délibération CS_2021_42 du Comité syndical d'ATLANTIC EAU approuvant les décisions n°2021-60 et 2021-61 du Comité syndical du SYDELA en date du 30 septembre 2021,

Considérant que l'association L.A GEO DATA, créée par ATLANTIC EAU, le SYDELA et l'AMF 44, a pour objet de développer et organiser la production et l'utilisation d'information géographique numérique sur l'ensemble du département de la Loire-Atlantique, notamment par la constitution et la mise à jour d'un plan de corps de rue simplifié (PCRS).

Considérant qu'en 2020, l'association L.A GEO DATA a ainsi réalisé le PCRS Image, lequel doit désormais faire l'objet d'une mise à jour, étant précisé que le déploiement du PCRS Vecteur sur les zones plus urbaines est également projeté.

Considérant que la forme associative de L.A GEO DATA ne permet pas :

- De se déclarer Autorité Publique Locale du PCRS pour assurer le portage et poursuivre le développement du PCRS,
- De confier à l'association la réalisation de prestations hors champ de la Commande Publique,
- De récupérer la TVA, pour les membres fondateurs, l'association étant non assujettie à TVA,
- D'éteindre le risque de gestion de fait par les membres de l'association,

Considérant que depuis septembre 2021, les membres de l'association ainsi que le Président de LA GEO DATA sont accompagnés par des experts juridiques pour déterminer les formes juridiques adaptées à la collaboration entre les membres de l'association ainsi que sur la possibilité d'une internalisation des activités de l'association au sein du SYDELA, désormais Autorité Publique Locale du PCRS,

Considérant que le résultat de l'étude a démontré que l'internalisation était envisageable, suivant l'organisation administrative, juridique et financière suivante :

- Sollicitation de la **restitution du produit de leur subvention**, par le SYDELA et ATLANTIC EAU, sous forme d'une restitution en nature du PCRS Image.
- Contractualisation d'une **convention d'indivision du PCRS** entre ATLANTIC EAU et le SYDELA, ce dernier assurant la gestion et le développement du PCRS pour le compte de l'indivision

- Mise en place d'une convention de **coopération public-public** entre les **propriétaires indivis du PCRS et les EPCI**, utilisateurs du PCRS.
- Contractualisation d'une **licence d'utilisation** entre les **propriétaires indivis et les gestionnaires de réseaux**, utilisateurs du PCRS.
- Intégration des salariés de droit privé de l'association dans les effectifs du SYDELA, par la proposition de **contrats en CDI de droit public**, au sein de la Direction Administrative Finances et Informatique et plus particulièrement au sein du service Organisation et Systèmes d'Information,
- **Dissolution de l'association** en Assemblée Générale Exceptionnelle, fin d'année 2022.

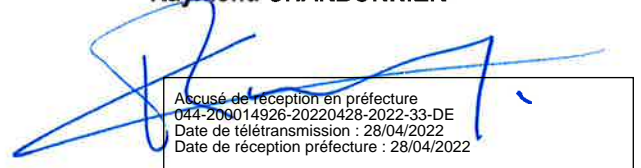
Considérant également qu'il sera nécessaire :

- Aux collectivités ayant accordé une subvention au titre du PCRS Image de délibérer pour accepter de transférer la convention de subvention au bénéfice du SYDELA,
- A Enedis, gestionnaire de réseaux, de se prononcer sur sa renonciation au maintien de son statut de copropriétaire du PCRS Image et de placer le PCRS en indivision entre le SYDELA et ATLANTIC EAU,
- A l'association L.A GEO DATA d'approuver le transfert de propriété du PCRS Image et des autres éléments associés tels que les moyens informatiques, au SYDELA et à ATLANTIC EAU pour s'acquitter de sa dette, au titre de la restitution des subventions.

Le Comité syndical décide, à l'unanimité :

- **D'approuver la mise en œuvre de la procédure d'internalisation des activités de L.A GEO DATA au sein des services du SYDELA telle qu'exposée ci-dessus, pour intégration effective au 1^{er} juillet 2022, étant par ailleurs précisé qu'il reviendra notamment au Comité syndical, à l'occasion d'une séance ultérieure :**
 - ***D'approuver la restitution des subventions précitées sous la forme d'une restitution en nature du PCRS Image,***
 - ***D'approuver et autoriser la signature de la convention d'indivision du PCRS entre ATLANTIC EAU et le SYDELA lequel sera chargé de la gestion et du développement du PCRS Image,***
 - ***D'approuver et autoriser la signature des conventions de coopération public-public,***
 - ***D'approuver et autoriser la signature de la licence d'utilisation entre les gestionnaires de réseaux et le SYDELA***
- **D'informer de la présente délibération, ATLANTIC EAU, l'Association des Maires et Présidents des Communautés de communes de Loire-Atlantique ainsi que l'Association L.A GEO DATA, ENEDIS et les autres entités associées à la réalisation et la gestion du PCRS en vue de la mise en œuvre de la procédure d'internalisation des activités L.A GEO DATA au sein des services du SYDELA.**

Le Président,
Raymond CHARBONNIER



Accusé de réception en préfecture
044-200014926-20220428-2022-33-DE
Date de télétransmission : 28/04/2022
Date de réception préfecture : 28/04/2022

Accusé de réception en préfecture
044-200014926-20220428-2022-33-DE
Date de télétransmission : 28/04/2022
Date de réception préfecture : 28/04/2022